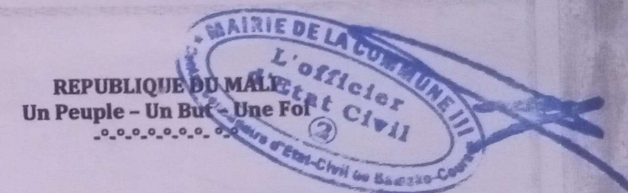


MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

INSTITUT SUPERIEUR DES TECHNIQUES ECONOMIQUES
COMPTABLES ET COMMERCIALES



DIPLÔME DE LICENCE

Vu la Constitution du 25 février 1992 de la République du Mali,
Vu la loi N°94-032 du 25 juillet 1994 portant statut de l'enseignement privé en République du Mali ;
Vu le Décret N°94-276/P -RM du 15 août 1994 fixant les modalités d'application de la loi portant statut de l'enseignement privé en République du Mali ;
Vu le décret N°06-395/P-RM du 19 septembre 2006 fixant les modalités d'habilitation et de la délivrance des diplômes de l'enseignement supérieur ;
Vu la loi N°2012- 013 du 24 février 2012 relative aux établissements privés en République du Mali ;
Vu l'arrêté N°2011-5200/MESRS-SG du 22/10/2011 portant autorisation de création d'un établissement privé d'enseignement supérieur à Bamako ;
Vu l'arrêté N°2012-2600/MESRS-SG de la 13/09/2012 portant autorisation d'ouverture d'un établissement privé d'enseignement supérieur à Bamako ;
Vu l'arrêté N°2021-3206/MESRS-SG du 25 août 2021 fixant la liste des programmes de formation habilités d'institutions privées d'enseignement supérieur ;
Vu l'arrêté N°00051/2023/CAMES/SG/SS portant reconnaissance et équivalence des diplômes par la XXXVIIe session du PRED ;
Vu le procès-verbal de la délibération du Conseil des Professeurs du 29 juillet 2023.

Le Directeur Général de l'INTEC SUP soussigné atteste que :

Mme/Mlle/M : **DIAKITÉ Drissa**

N° Matricule : **20A0411**

Né(e) le **27 Août 2001 à Bamako**

A été déclaré (e) définitivement admis (e) aux examens de la **Licence Professionnelle**

Filière : **Réseaux et Télécommunications**

Année universitaire : **2022/2023**

Mention : **Assez-Bien**

Le présent diplôme lui est délivré pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Général

N° **1RT/071/23**

NB : Il n'est délivré qu'un seul exemplaire de ce diplôme

Bamako, le **20 octobre 2023**

Dr Boubacar KANTE

